

Le ministre ordonnera-t-il à son ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de commencer ces négociations maintenant? Fera-t-il appel à la médiation de cet éminent Canadien dans ce conflit qui perdure, un conflit gênant qui attire beaucoup trop l'attention de la communauté internationale, et qui ternit la réputation du Canada à l'étranger?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'a sûrement pas oublié que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà répondu à des questions très semblables à la sienne. Les réponses qu'il a données sont du domaine public.

Quant à ce qui s'est passé aujourd'hui au comité, je vais en parler au ministre, et je suis sûr que le personnel du ministre en fera autant.

M. le Président: Voilà qui met fin à la période des questions. Le député de Skeena m'a prévenu qu'il soulèverait la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS DU LUBICON—L'ANNONCE DU MINISTRE—LE PRÉSUMÉ ABUS DE CONFIANCE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question de privilège découle de certains renseignements dont a été saisi le comité des affaires autochtones ce matin et devant lequel l'honorable E. Davey Fulton a témoigné. Comme l'a signalé le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), les trois partis s'entendent sur la nécessité de reprendre les négociations bilatérales concernant la revendication des Indiens du Lubicon, avec M. Fulton comme négociateur.

Toutefois, pendant l'audience du comité, nous avons appris que le gouvernement de l'Alberta avait, hier, fait une déclaration commune avec le gouvernement fédéral, par l'entremise du cabinet du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) qui s'occupe également de la diversification économique de l'Ouest. On a annoncé le projet de financer conjointement, au coût de 500 millions de dollars, l'usine de pâtes à papier à Peace River. Il s'agit d'un territoire dont au moins une partie est visée par les négociations menées par les Indiens du Lubicon.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vient d'expliquer à la Chambre que les terres réclamées par la compagnie Daishowa ne sont pas celles revendiquées par la bande du Lubicon. Toutefois, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a sans doute induit la Chambre en erreur par inadvertance en ce sens que le ministre des forêts de l'Alberta, M. Fjordbotten, vient de confirmer que ces terres, et il s'agit de quelque 11 200 milles carrés, chevauchent une partie des terres que revendiquent les Indiens du Lubicon dans les négociations en cours.

Privilège—M. Fulton

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite naturellement à interrompre la dissertation de notre collègue, mais je rappelle encore une fois que la question ne concernant que le comité, seul ce dernier devrait pouvoir la régler. Si le député peut prouver que la Chambre a tout lieu d'être saisie de la question et d'y consacrer de son temps, il devrait très rapidement en venir à cette partie de son argumentation et alors nous pourrions entendre le reste.

M. Fulton: Cela ne pose aucun problème, monsieur le Président, car j'y arrive justement.

Le fait est que le ministre des Affaires indiennes est chargé des négociations qui sont au centre des préoccupations, à l'heure actuelle, au sujet des revendications territoriales des Lubicons. Le ministre est aussi chargé du Fond de diversification de l'économie de l'Ouest et a annoncé hier une subvention de 9,5 millions de dollars qui rend impossible l'acquisition des terres en question, qui était prétendument négociée de bonne foi.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est le seul ministre fédéral à entretenir des relations spéciales de confiance avec un groupe précis de Canadiens, à savoir les premiers habitants du pays, les premiers peuples du Canada. Ces 11 200 milles carrés de terrain, en Alberta, ont été cédés sans la tenue d'audiences publiques ni d'appel d'offres. Le ministre qui finance à l'heure actuelle le projet Diashowa, le même ministre qui traitait prétendument de bonne foi avec la bande des Lubicons, s'est à mon avis rendu coupable d'abus de confiance et a ainsi terni l'image de son ministère. La Couronne n'a tout simplement et manifestement pas assumé ses responsabilités à l'égard des Lubicons. L'ombudsman de l'Alberta et divers groupes, dont le Conseil oecuménique des Églises et les Nations Unies, en ont fait état dans des rapports.

Mon ami, le député de Cochrane—Supérieur, voudrait faire valoir plusieurs autres points. Toutefois, je crois que, à prime abord, un ministre de la Couronne ayant des responsabilités constitutionnelles et législatives précises à l'endroit des premiers citoyens du pays n'a pas assumé ces responsabilités et y a même précisément manqué en libérant une somme en vertu des pouvoirs que lui confère une autre partie de son portefeuille.

M. le Président: Il se peut que le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) contribue beaucoup à l'examen de la question en général. Je crois que les députés qui la connaissent depuis des années en conviendront. Toutefois, j'ai beaucoup de mal à voir là une question de privilège, même si je crois l'affaire très sérieuse. Je vais examiner attentivement le point soulevé par le député de Skeena (M. Fulton). Si j'ai besoin d'entendre d'autres arguments, j'en informerai la Chambre.

Je ne conteste absolument pas que, comme les députés le savent, l'affaire est sérieuse, mais j'ai du mal à y voir une question de privilège. Si, après examen de la question, j'estime nécessaire de saisir à nouveau la Chambre de cette question, je le ferai.